

Mairie
de
FORCALQUEIRET

ARRETE
N°2022-ADM-005

**ARRETE PORTANT NOMINATION
DE MONSIEUR JACQUES DORVAUX
PRESIDENT DELEGUE DU CCFF ET DE LA RCSC**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET ;
VU l'article L.1424-8 du Code des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L.132-3 du Code Forestier ;
VU l'instruction ministérielle n°84110 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 ;
VU les Règles Générales de Fonctionnement n°000560 du 17 mai 2005 diffusées par le Préfet du Var ;
VU la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Jacques DORVAUX est nommé en qualité de Président délégué de la Réserve Communale de Sécurité Civile et du Comité Communal Feux de Forêts de la commune de FORCALQUEIRET.


ARTICLE 2

La présente décision sera effective à compter de la notification à l'intéressé.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Forcalqueiret le 08/11/2022



Le Maire, Gilbert BRINGANT

Notifié le08/11/2022.....

